

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ARMANCOURT (60880)  
SEANCE DU 23 MAI 2020**

-----

Nombre de Membres :

- Date de convocation : 18/05/2020  
- Date d'affichage : 18/05/2020

- En exercice : 15  
- Présents : 15  
- Votants : 15

L'an deux mil vingt, le vingt-trois mai, à onze heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multifonctions, sous la présidence de Monsieur Eric BERTRAND, Maire.

**Etaient présents :** Monsieur ALLAIRE Serge, Madame BERLEMONT Céline, Monsieur BERTRAND Eric, Madame BLANCHARD Bernadette, Madame CUGNET-WATTELET Brigitte, Monsieur HEMERYCK Gérard, Madame JACQUEMIN Muriel, Monsieur JOZEFIAK Cyril, Monsieur LECLERE Christian, Monsieur LESUEUR Jean-Claude, Madame LETURQUE PLANET Aurélie, Madame LOMBARD Alexandra, Monsieur LORNET Daniel, Monsieur MORVAN Hervé, Madame SCHMITT Patricia.

Madame Aurélie LETURQUE PLANET a été nommée secrétaire de séance.

**DELIBERATION 2020-08 : INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL**  
(Rapporteur : Eric BERTRAND)

Le Maire sortant prend la présidence de la séance du conseil. Monsieur Eric BERTRAND, donne lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections.

Après avoir convoqué les conseillers municipaux nouvellement élus le 15 mars 2020, M. BERTRAND fait l'appel des nouveaux élus.

Monsieur le Maire déclare alors installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux par ordre alphabétique :

Monsieur ALLAIRE Serge,  
Madame BERLEMONT Céline,  
Monsieur BERTRAND Eric,  
Madame BLANCHARD Bernadette,  
Madame CUGNET-WATTELET Brigitte,  
Monsieur HEMERYCK Gérard,  
Madame JACQUEMIN Muriel,  
Monsieur JOZEFIAK Cyril,  
Monsieur LECLERE Christian,  
Monsieur LESUEUR Jean-Claude,  
Madame LETURQUE PLANET Aurélie,  
Madame LOMBARD Alexandra,  
Monsieur LORNET Daniel,  
Monsieur MORVAN Hervé,  
Madame SCHMITT Patricia.

Monsieur Eric BERTRAND fait lecture de la charte de l'Elu local.

**DELIBERATION 2020-09 : ELECTION DU MAIRE**  
(Rapporteur : Christian LECLERE)

A la suite de l'installation du nouveau conseil, la présidence de la séance du conseil est présidée par le doyen d'âge, Monsieur Christian LECLERE.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-1 à L2122-17,

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance. Il est proposé de désigner Madame Aurélie LETURQUE PLANET pour assurer ses fonctions. S'il n'y a pas d'observation, il est demandé au secrétaire de séance de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote à bulletin secret.

M. Cyril JOZEFIAK et Mme Céline BERLEMONT sont nommés assesseurs.

#### **Premier tour de scrutin :**

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : ..... 15
- Bulletins blancs ou nuls : ..... 0
- Suffrages exprimés : ..... 15
- Majorité absolue : ..... 8

Ont obtenu :

- Monsieur Eric BERTRAND : 15 voix – quinze voix

M. Eric BERTRAND ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire et a été immédiatement installé.  
M. Eric BERTRAND a accepté la fonction.

#### **DELIBERATION 2020-10 : CHOIX DU NOMBRE D'ADJOINTS** (Rapporteur : Eric BERTRAND)

Monsieur Eric BERTRAND, élu précédemment Maire, prend la présidence de la séance du conseil.  
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2122-2 ;  
Considérant que le Conseil Municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;  
Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal ;  
Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.  
M. le Maire propose la création de 3 postes d'adjoints

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal,**  
Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'approuver la création de 3 postes d'adjoints au Maire,

**DECIDE** de faire procéder à l'élection des personnes occupant les postes ainsi créés.

#### **DELIBERATION 2020-11 : ELECTION DES ADJOINTS** (Rapporteur : Eric BERTRAND)

Vu la décision du Conseil Municipal de créer 3 postes d'adjoints,

M. le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

- Election du premier adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : ..... 15
- Bulletins blancs ou nuls : ..... 0
- Suffrages exprimés : ..... 15
- Majorité absolue : ..... 8

Ont obtenu :

- Madame Brigitte CUGNET-WATTELET : 15 voix – quinze voix

Madame Brigitte CUGNET-WATTELET ayant obtenu la majorité absolue est proclamée premier adjoint au Maire.

Elle a déclaré accepter d'exercer la fonction.

- Election du deuxième adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : ..... 15
- Bulletins blancs ou nuls : ..... 0
- Suffrages exprimés : ..... 15
- Majorité absolue : ..... 8

Ont obtenu :

- Monsieur Hervé MORVAN : 14 voix – quatorze voix
- Monsieur Jean-Claude LESUEUR : 1 voix - une voix

Monsieur Hervé MORVAN ayant obtenu la majorité absolue est proclamé deuxième adjoint au Maire.  
Il a déclaré accepter d'exercer la fonction.

- Election du troisième adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : ..... 15
- Bulletins blancs ou nuls : ..... 0
- Suffrages exprimés : ..... 15
- Majorité absolue : ..... 8

Ont obtenu :

- Monsieur Jean-Claude LESUEUR : 15 voix – quinze voix

Monsieur Jean-Claude LESUEUR ayant obtenu la majorité absolue est proclamé troisième adjoint au Maire.

Il a déclaré accepter d'exercer la fonction.

Observations ou réclamations présentées pendant la séance : NEANT.

Les membres présents ont signé ainsi que le Maire et le secrétaire de séance.

**DELIBERATION 2020-12 : VOTE DES INDEMNITES DU MAIRE**  
(Rapporteur : Eric BERTRAND)

Le Conseil Municipal de la commune d'Armancourt,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2123 20 à L2123 24 1,

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximum et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au Maire et aux adjoints ;

**Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport présenté par Eric BERTRAND,  
Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** avec effet au 23/05/2020 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire à 35,73% de l'indice brut terminal de la fonction publique (le taux maximal étant de 40,30 %).

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » de la section de fonctionnement du budget communal.

Un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées à chacun des membres du Conseil Municipal est annexé à la présente délibération (tableau mentionnant nom et fonction des bénéficiaires d'indemnités de fonction ainsi que le montant de l'indemnité mensuelle brute attribuée).

**DELIBERATION 2020-13 : VOTE DES INDEMNITES DES ADJOINTS**

(Rapporteur : Eric BERTRAND)

Le Conseil Municipal de la commune d'Armancourt,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

**Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport présenté par Eric BERTRAND,  
Et après en avoir délibéré, à la majorité avec une abstention (M. LECLERE),

**DECIDE** avec effet au 23/05/2020 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire à 9,46% de l'indice brut terminal de la fonction publique (le taux maximal étant à 10,70%).

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » de la section de fonctionnement du budget communal.

Un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées à chacun des membres du Conseil Municipal est annexé à la présente délibération (tableau mentionnant nom et fonction des bénéficiaires d'indemnités de fonction ainsi que le montant de l'indemnité mensuelle brute attribuée).

**DELIBERATION 2020-14 : VOTE DES INDEMNITES DES CONSEILLERS**

(Rapporteur : Eric BERTRAND)

Le Conseil Municipal de la commune d'Armancourt,

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 23/05/2020 fixant les indemnités de fonctions du Maire et des adjoints,

**Vu** le budget communal,

Considérant que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions dans la limite des taux maxima prévus par la loi pour chaque catégorie d'élus,

Monsieur le Maire précise qu'en application des dispositions de l'article L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales alinéa II, les conseillers municipaux peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique, laquelle doit toutefois rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au Maire et aux adjoints ayant reçu délégation.

En aucun cas l'indemnité versée à un conseiller municipal ne peut dépasser l'indemnité maximale susceptible d'être allouée au Maire de la commune.

Cette indemnité s'élève au maximum à 10,70% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

### **Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport présenté par Eric BERTRAND,  
Et après en avoir délibéré, à la majorité avec une voix contre (M. LECLERE),

**DECIDE** d'allouer, avec effet au 23 mai 2020 une indemnité de fonction aux conseillers municipaux munis d'une délégation de fonction et de signature

**DECIDE** que ce taux sera de 5,14% de l'indice brut terminal de la fonction publique. Cette indemnité sera versée mensuellement.

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » de la section de fonctionnement du budget communal.

Un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées à chacun des membres du Conseil Municipal est annexé à la présente délibération (tableau mentionnant nom et fonction des bénéficiaires d'indemnités de fonction ainsi que le montant de l'indemnité mensuelle brute attribuée).

### **DELIBERATION 2020-15 : DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DU SEZEO** (Rapporteur : Eric BERTRAND)

Suite à l'élection du nouveau Conseil, le Conseil Municipal d'Armancourt doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant auprès du SEZEO.

### **Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport présenté par Eric BERTRAND,  
Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de désigner M. Hervé MORVAN comme représentant délégué titulaire de la commune au SEZEO

**DECIDE** de désigner M. Daniel LORNET comme représentant délégué suppléant de la commune au SEZEO.

### **DELIBERATION 2020-16 : DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DE L'AGGLOMERATION COMPIEGNOISE** (Rapporteur : Eric BERTRAND)

Selon la législation pour les communes de moins de 1000 habitants, c'est l'ordre du tableau à l'issue de l'élection du maire et des adjoints qui détermine le conseiller communautaire titulaire et son suppléant. Ainsi, le conseiller communautaire titulaire est M. Eric BERTRAND et son suppléant est Mme Brigitte CUGNET-WATTELET.

Il n'y a donc pas lieu de délibérer.

**DELIBERATION 2020-17 : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT DE M.LORGNET  
DANIEL  
(Rapporteur : Eric BERTRAND)**

Les fonctions de Maire, d'adjoint ou de conseiller municipal donnent droit au remboursement des frais dont les élus s'acquittent dans l'exercice de leur mandat, de leur fonction ou dans le cadre de mandats spéciaux.

Dans le cadre de la numérisation des actes d'Etat Civil, M. LORGNET a déposé les registres à la Mairie d'Elincourt Sainte Marguerite.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le remboursement des frais engagés d'un montant de 35,52€.

Ces dépenses seront imputées au compte 6256 - frais de mission.

**Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport présenté par Eric BERTRAND,  
Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** le remboursement des frais de déplacement de M. LORGNET selon l'état des frais joints et les justificatifs fournis.

**AUTORISE** les dépenses au compte 6256 -frais de mission.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces utiles à ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00.  
Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

## Séance du conseil municipal du 28 mars 2014

### DELIBERATIONS

2020-08	Installation du nouveau Conseil Municipal
2020-09	Election du Maire
2020-10	Choix du nombre d'adjoints
2020-11	Election des adjoints
2020-12	Vote des indemnités du Maire
2020-13	Vote des indemnités des adjoints
2020-14	Vote des indemnités des conseillers
2020-15	Désignation des délégués auprès du SEZEO
2020-16	Désignation des délégués auprès de l'Agglomération Compiégnoise
2020-17	Remboursement des frais de déplacement de M. LORGNET Daniel

Le Maire,  
Eric BERTRAND



ALLAIRE Serge		LECLERE Christian	
BERLEMONT Céline		LESUEUR Jean-Claude	
BLANCHARD Bernadette		LETURQUE PLANET Aurélie	
CUGNET-WATTELET Brigitte		LOMBARD Alexandra	
HEMERYCK Gérard		LORGNET Daniel	
JACQUEMIN Muriel		MORVAN Hervé	
JOZEFIAK Cyril		SCHMITT Patricia	